

Kit Pochette De Vérification Échafaudage Neutre

Référence : C3580033



DESCRIPTION :

Affichage obligatoire échafaudage - Kit pochette de vérification échafaudage neutre

Un kit complet pour la vérification et la validation d'un échafaudage une fois que celui-ci vient d'être monté.

INFORMATION PRODUIT

Affichage obligatoire échafaudage - Kit pochette de vérification échafaudage neutre

Un kit complet pour la vérification et la validation d'un échafaudage une fois que celui-ci vient d'être monté.

Lorsque l'entreprise utilisatrice a monté l'échafaudage, une personne compétente doit vérifier et réceptionner l'échafaudage une fois monté et donner l'autorisation de l'exploiter. Une fois l'ouvrage réceptionné, il y a lieu d'afficher un panneau fixé à l'échafaudage mentionnant les conditions d'utilisation et interdisant l'accès aux entreprises et personnes non autorisées.

Ce kit contient :

- Une bâche
- 2 fiches de vérification
- 2 feutres indélébiles noirs

Caractéristiques :

- Bâche 32 x 42 cm 450 grs M1 (Personnalisable sur demande)
- Feutres noirs
- Fiches de vérification format A4
- Possibilité de personnaliser



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com

Ce que dit la Loi concernant les échafaudages et leur utilisation

"I. - Le chef d'établissement dont le personnel utilise un échafaudage est tenu à l'exécution des vérifications pertinentes.
A cette fin :

- a) Il doit disposer ou mettre à la disposition des personnes qualifiées chargées des vérifications les documents adéquats : **plans et instructions pour le montage, le démontage et le stockage, note de calcul de résistance et de stabilité** si elle ne figure pas dans une notice du fabricant ou si le montage ne correspond pas à une configuration prise en compte dans la note de calcul du fabricant.
- b) Afin de permettre la réalisation de l'examen d'adéquation, il doit **mettre par écrit à la disposition de la personne qualifiée chargée de l'examen les informations nécessaires relatives aux travaux** qu'il est prévu d'effectuer avec l'échafaudage et notamment les charges à supporter qu'impliquent ces travaux.
- c) Afin de permettre la réalisation de l'examen de montage et d'installation, il doit communiquer à la personne qualifiée chargée de l'examen les informations nécessaires, notamment **les données relatives au sol, à la nature des supports et des ancrages, aux réactions d'appui au sol et, le cas échéant, à la vitesse maximale du vent à prendre en compte sur le site d'utilisation, à la nature du bâchage éventuel.**
- d) Il doit veiller à ce que les conditions d'exécution définies au présent arrêté soient **réunies préalablement à la réalisation complète des examens.**" Article 2-Arrêté du 21 décembre 2004

article 4 -Arrêté du 21 décembre 2004 - Vérification avant mise ou remise en service.

La vérification avant mise ou remise en service s'impose dans les circonstances suivantes :

- a) Lors de la première utilisation ;
 - b) En cas de changement de site d'utilisation et de tout démontage suivi d'un remontage de l'échafaudage ;
 - c) En cas de changement de configuration, de remplacement ou de transformation importante intéressant les constituants essentiels de l'échafaudage, notamment à la suite de tout accident ou incident provoqué par la défaillance d'un de ces constituants ou de tout choc ayant affecté la structure ;
 - d) A la suite de la modification des conditions d'utilisation, des conditions atmosphériques ou d'environnement susceptibles d'affecter la sécurité d'utilisation de l'échafaudage ;
 - e) A la suite d'une interruption d'utilisation d'au moins un mois.
- Elle comporte un examen d'adéquation, un examen de montage et d'installation ainsi qu'un examen de l'état de conservation.

[voir l'arrêté du 21 décembre 2004](#)



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com